



Vingt-sixième session

Nairobi, 8-12 mai 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains,
y compris les questions de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Additif

Groupe de travail sur le programme et le budget

Rapport du Directeur exécutif

I. Contexte

1. Dans sa résolution 68/239, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris note de l'examen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et encouragé le Comité des représentants permanents à poursuivre l'examen des propositions, notamment des recommandations et des différentes modalités de réforme, en recherchant le consensus sur les conditions de l'examen de la structure de gouvernance. Les membres du Comité ont donc, avant la vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, tenu des consultations à la fois formelles et informelles concernant l'examen de la structure de gouvernance.
2. Le Conseil d'administration a été saisi à sa vingt-cinquième session d'un rapport du Directeur exécutif sur l'examen de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat (HSP/GC/25/2/Add.1), qui fait le point sur l'application de sa résolution 23/13 et de la résolution 68/239 de l'Assemblée générale.
3. À la suite des consultations et négociations, le Conseil d'administration a adopté à sa vingt-cinquième session la résolution 25/7, qui porte sur la réforme de la gouvernance d'ONU-Habitat, par laquelle il a décidé de renforcer son rôle de supervision et celui du Comité des représentants permanents en la matière en demandant à ce dernier de créer un groupe de travail sur le programme et le budget, en précisant la composition dudit groupe de travail et en définissant les fonctions dont il devrait s'acquitter.
4. Le Comité a par la suite créé, à sa cinquante-septième réunion ordinaire tenue le 12 juin 2015, le groupe de travail sur le programme et le budget, lequel est composé de 15 États membres du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, les 5 groupes régionaux étant chacun représentés par 3 États membres et les groupes régionaux assurant la présidence du groupe par roulement tous les six mois. Tous les États membres ont le droit de participer aux réunions du groupe de travail.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 avril 2017).

** HSP/GC/26/1.

II. Progrès accomplis par le groupe de travail

5. Depuis sa création, le groupe de travail a tenu quatre réunions formelles (septembre 2015, mars et octobre 2016, et février 2017) et neuf réunions informelles (entre juin 2015 et février 2017). Le groupe de travail transmet des rapports au Comité par le truchement de son président à chaque réunion ordinaire du Comité. Depuis le début, ces rapports portent sur des sujets tels que les vérifications et évaluations, la gestion financière, la gestion des risques, la mobilisation des ressources, les stratégies régionales et nationales ainsi que la réforme du mode de fonctionnement d'ONU-Habitat.

6. À sa première réunion formelle, qui s'est tenue à Nairobi les 10 et 11 septembre 2015, le groupe de travail a arrêté ses méthodes de travail à la lumière du règlement intérieur du Conseil d'administration et des exigences énoncées dans la résolution 25/7. Il est également convenu que le président serait élu et que la présidence serait assurée par roulement tous les six mois. À cette réunion, les débats de fond ont porté essentiellement sur le rapport de 2015 du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) concernant l'évaluation d'ONU-Habitat, y compris sa situation financière, la mobilisation des ressources, la réforme de son mode de fonctionnement et son positionnement stratégique. Le groupe de travail a adressé plusieurs recommandations au Directeur exécutif, y compris pour l'amélioration de la communication et des relations extérieures.

7. À sa deuxième réunion formelle, qui s'est tenue à Nairobi les 14 et 15 mars 2016, le groupe de travail s'est principalement intéressé à la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation de 2015 du BSCI et à d'autres questions telles que le contrôle, les stratégies régionales et nationales, ainsi que la stratégie de communication du Programme, la réforme de son mode de fonctionnement et son positionnement stratégique, en tenant compte en particulier des textes issus de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des résultats attendus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Le secrétariat a également fait le point sur la mise en œuvre des recommandations faites par le groupe de travail à sa première réunion.

8. À sa troisième réunion formelle, qui s'est tenue à Nairobi les 6 et 7 octobre 2016, le groupe de travail s'est penché sur la suite donnée à ses recommandations précédentes et a examiné un document établi par le Directeur exécutif sur les difficultés qu'il y a à respecter les règles et règlements régissant le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par rapport à ceux d'entités « hybrides » telles que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le groupe de travail a fait le point de l'exécution du programme de travail, ainsi que de la situation financière, du budget et de la gestion d'ONU-Habitat. Il a prié le secrétariat d'explorer des moyens optimaux d'assurer la parité au sein d'ONU-Habitat et formulé des recommandations concernant la réforme des principes de fonctionnement. Il a également invité le secrétariat à lui communiquer par écrit des informations actualisées concernant tous les sous-programmes d'ONU-Habitat, entre autres choses.

9. À sa quatrième réunion formelle, qui s'est tenue à Nairobi les 22 et 23 février 2017, le groupe de travail a examiné la mise en œuvre du programme de travail actuel; la situation financière d'ONU-Habitat pour 2016, y compris des informations relatives à chacun des sous-programmes; une analyse du budget de l'exercice biennal 2016–2017, y compris des prévisions de recettes et de dépenses; et une présentation du projet de budget pour 2018–2019 sur les recettes et dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONU alloué à ONU-Habitat et sur les contributions au budget de base et les contributions préaffectées. Le Directeur exécutif a fait le bilan de l'application des recommandations faites à ONU-Habitat dans le cadre des rapports publiés par les organes de contrôle, y compris le BSCI, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection. À la réunion, le groupe de travail a demandé à nouveau que soit établi un projet de modèle d'activité révisé pour ONU-Habitat ainsi qu'un plan d'action pour l'égalité des sexes propre à l'organisation. Le groupe de travail a également fait savoir quelles étaient ses attentes pour sa prochaine réunion et recommandé que le secrétariat rende compte de l'application des recommandations adressées à ONU-Habitat dans le rapport du Corps commun d'inspection relatif à l'acceptation et à la mise en œuvre de ses recommandations par ONU-Habitat (JIU/ML/2016/9). Il a également recommandé de proposer au Conseil d'administration une prorogation de son mandat et suggéré qu'un projet de résolution soit établi à cette fin.

III. Observations et conclusions

10. Le groupe de travail a été créé à la suite de discussions tenues entre ONU-Habitat et les États membres concernant la nécessité de mettre au point un mécanisme novateur qui faciliterait des discussions dynamiques et approfondies entre experts sur les travaux du Programme et les défis que

celui-ci rencontre. Le groupe de travail devait compléter les structures de gouvernance existantes d'ONU-Habitat en créant une instance pour les représentants des États membres au plus haut niveau afin d'appuyer davantage l'exécution du programme de travail, dans le cadre duquel pourraient être avancées des questions et des suggestions sur la façon dont le secrétariat et les États membres pourraient trouver ensemble des solutions aux défis. Il a également été envisagé que les représentants de haut niveau des États membres pourraient, étant donné qu'ils seraient mieux au fait des travaux menés par ONU-Habitat, concourir à faire mieux connaître l'organisation auprès des États membres de l'ONU. Ainsi, la réussite du groupe de travail est une priorité du Directeur exécutif, qui a participé aux discussions à chacune des réunions tenues depuis sa création.

11. Ayant pris en compte les observations formulées à l'occasion des réunions du groupe de travail et au cours des consultations menées avec certains membres du groupe, le secrétariat sait qu'il existe une certaine incertitude au sein du groupe de travail (entre les États membres et au secrétariat) concernant son mode de fonctionnement. Les échanges entre les États membres et le secrétariat pendant les réunions du groupe de travail ont été extrêmement productifs et ont débouché sur la conclusion d'accords pratiques sur la voie à suivre. Le secrétariat estime que le fait que les réunions soient plus restreintes et intimes favorise les échanges sincères et approfondis, qui ont permis aux États membres de mieux comprendre les défis auxquels l'organisation fait face. Le secrétariat a toutefois noté que plusieurs États membres ont préconisé que davantage de rapports soient établis sur demande, lesquels devraient être présentés bien avant les réunions, ce qui alourdit encore les obligations de communication qui sont déjà nombreuses dans le cadre d'autres instances. Le Directeur exécutif estime que la principale valeur du groupe de travail tient dans sa souplesse et sa faible empreinte dans la structure de gouvernance.

12. Dans sa résolution 25/7, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif d'appliquer les recommandations et orientations données par le groupe de travail concernant les questions énumérées au paragraphe 2 de la résolution. Si cette disposition a été appliquée dans la mesure du possible, le Directeur exécutif souhaite tout de même recommander que le Conseil d'administration donne des éclaircissements concernant le mode de fonctionnement du groupe de travail afin d'éviter les chevauchements s'agissant des processus, de la structure, du contenu et de l'essence de ses travaux, compte tenu de l'intention qui avait présidé à sa création.

13. À la soixantième réunion ordinaire du Comité des représentants permanents, plusieurs représentants ont salué la participation active des États membres et du secrétariat aux réunions du groupe de travail, estimant que ses débats permettaient d'améliorer la transparence, le caractère inclusif et le respect du principe de responsabilité à ONU-Habitat et de consolider ses organes directeurs. Le Directeur exécutif souhaiterait remercier les représentants des États membres et du secrétariat de leur dévouement et attend avec intérêt les travaux du Conseil d'administration concernant les moyens de continuer d'améliorer les relations entre le secrétariat et les États membres.